

Initiatives d'harmonisation des politiques

La nécessité d'assurer une libre circulation des services financiers entre les provinces est un des principaux messages de ce rapport; le comité note toutefois que des mesures importantes ont récemment été prises en ce sens. Nous n'en rappellerons que deux. La première concerne le problème de chevauchement de réglementation soulevé par l'achat de maisons de courtage en valeurs mobilières par des institutions réglementées par le gouvernement fédéral. Le problème du chevauchement de juridiction a été atténué par des accords entre le Bureau du surintendant des institutions financières fédérales (BSIF) et les autorités en valeur mobilières des provinces de l'Ontario, de la Colombie-Britannique et du Québec. Certains problèmes subsistent, mais le *Conference Board* du Canada a fait valoir dans son mémoire que les mécanismes nécessaires pour résoudre ces problèmes existent déjà et qu'il est peu probable qu'on doive procéder à un changement structurel majeur, notamment à la création d'une Commission nationale des valeurs mobilières.

La seconde initiative est la mise sur pied de la Conférence des ministres provinciaux responsables des institutions financières. La création de cette conférence fait suite à la conclusion d'un accord d'échange d'information entre les quatre provinces de l'Ouest, en octobre 1988. En décembre 1988, la première conférence plénière s'est tenue à Québec, la deuxième a eu lieu à Vancouver en avril 1989 et la troisième à Moncton en août 1989. Le comité souscrit à la déclaration contenue dans l'accord relatif à l'échange d'information, à savoir que l'échange des projets de politiques et de lois contribue à encourager la concertation dans l'élaboration des politiques et des lois du secteur financier et à rendre beaucoup plus facile la coordination intergouvernementale en matière de politiques.

Dans notre rapport de 1986, nous recommandions la création d'un comité permanent des ministres responsables des institutions financières (annexe A, recommandation 80). Les provinces ont pris une heureuse initiative, mais elle comporte une lacune flagrante, en ce que le gouvernement fédéral n'est pas membre à part entière du groupe. Le comité s'est réjoui d'apprendre que les ministres provinciaux ont récemment invité le gouvernement fédéral à se joindre à eux.

RECOMMANDATIONS ET OBSERVATIONS

- 9. Le comité se félicite de l'initiative des provinces de mettre sur pied une Conférence des ministres responsables des institutions financières. Pour que la Conférence soit efficace, le ministre fédéral devra y assister à titre de membre à part entière.**

Au niveau international, plusieurs mesures importantes vont favoriser la coordination et l'harmonisation. La mesure la plus évidente concerne les règles de suffisance du capital de la Banque des règlements internationaux (BRI), qui prescrivent des normes internationales à l'égard des banques du Canada et de celles des 11 autres pays signataires. Les règles de la BRI, ou leurs équivalences, vont vraisemblablement essaimer. Par exemple, les sociétés de fiducie en concurrence sur le marché mondial seront de plus en plus poussées à adopter de telles règles.

L'Organisation internationale des commissions de valeurs (OICV) compte parmi ses membres, depuis ces dernières années, les organismes de réglementation des valeurs mobilières d'un peu partout dans le monde. L'organisation a constitué des groupes de travail chargés d'étudier un certain nombre de questions importantes, dont la coordination internationale du contrôle de l'industrie des valeurs mobilières. Un des groupes a convenu d'une approche commune pour fixer un niveau minimum de capital pour les sociétés exerçant en valeurs mobilières.

Des progrès sont également signalés au chapitre des accords bilatéraux de valeurs mobilières avec le Canada. La *Securities and Exchange Commission* (SEC) des États-Unis a signé avec ses homologues de l'Ontario, du Québec et de la Colombie-Britannique des accords leur permettant